



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_001-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-001 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**ADMINISTRATION GENERALE
INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_001-DE

Vu les dispositions de l'article L 270 du code électoral, des articles L 2121-4 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la démission, en décembre 2019, de Monsieur Christophe DARDENNE, en tant que conseiller municipal et conseiller communautaire, titulaire de la commune de Libourne,

Considérant que Monsieur Rodolphe GUYOT, est conseiller municipal de la Ville de Libourne et suivant de liste,

Considérant que Monsieur Rodolphe GUYOT remplit les conditions de l'article 273-10 du Code électoral pour être conseiller communautaire,


Monsieur le Président déclare installé Monsieur Rodolphe GUYOT, en qualité de conseiller communautaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **3 mars 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_002-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-002 – 1/6

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET
JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Envoyé en préfecture le 03/03/2020 – 2/6

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20200220-2020_02_002-DE

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 13 janvier 2020

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2020-01-001 : Mise à disposition : Développement Économique 2020

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'accepter la poursuite de la mutualisation de certains services, par le biais des mises à disposition des agents conformément aux tableaux ci-avant.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

B-2020-01-002 : Mise à disposition : Enfance Génissac-Moulon 2020

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition d'un agent de la CALI auprès des communes de GENISSAC et MOULON dans les conditions prévues par la convention annexée
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente

B-2020-01-003 : Mise à disposition partielle COS Libourne 2020

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de la mise à disposition d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs auprès de la ville de Libourne à 60 %, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Janvier 2020.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

B-2020-01-004 : Mise à disposition : services partagés Guîtres 2020

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2020, entre La Cali et la Mairie de Guîtres, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

B-2020-01-005 : Mise à disposition : services partagés St Denis de Pile 2020

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2020, entre la Cali et la Mairie de Saint-Denis-de-Pile, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

BUREAU du 10 février 2020

Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil du 20 février 2020

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint Quentin de Baron à hauteur de 13 500 €.

FINANCES FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

B-2020-02-006 : Schéma Directeur Immobilier : demande de subvention Territoires

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de subvention auprès de la Banque des territoires,
- signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière,
- percevoir l'aide financière qui pourra être accordée.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

B-2020-02-007 : Signature de la convention d'utilité sociale (CUS) de Mésolia

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention d'utilité sociale 2019-2024 de Mésolia

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

B-2020-02-008 : Réseau, écoute, Appui et Accompagnement des parents en Gironde (REAAP) : appel à projet et demande de subvention au titre de l'année 2020

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- signer tous documents afférents à l'appel à projet et la demande de subvention auprès du REAAP pour l'année 2020,
- percevoir les subventions accordées.

B-2020-02-009 : Accueil de loisirs à St Quentin de Baron : convention de partenariat avec l'Association PoCLI

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout document afférent.

B-2020-02-010 : Restitution à la commune d'Izon de locaux affectés à la compétence Enfance

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- constater la non utilisation des locaux situés 23 rue des écoles et 51 rue des écoles sur la commune d'Izon pour l'exercice de la compétence communautaire « Enfance »,
- restituer ce bien à la Commune d'Izon
- demander à la Commune d'Izon de procéder à la désaffectation de ce bien,
- signer tous documents concernant cette restitution.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

B-2020-02-011 : Aire d'accueil de grand passage des Gens du Voyage : demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (HT)	%
Département de la Gironde	173 312 €	20 %
Etat – DSIL 2020	259 968 €	30 %
Autofinancement	433 280 €	50 %
TOTAL	866 560 €	100 %

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 - dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande,

- d'autoriser Monsieur le Président à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État.

B-2020-02-012 : Aire d'accueil de grand passage des Gens du Voyage : demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (HT)	%
Département de la Gironde	173 312 €	20 %
Etat – DSIL 2020	259 968 €	30 %
Autofinancement	433 280 €	50 %
TOTAL	866 560 €	100 %

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande,

- d'autoriser Monsieur le Président à percevoir les subventions obtenues auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Catherine VIANDON

B-2020-02-013 : Centrale photovoltaïque d'Espiet : signature d'une convention de servitude avec ENEDIS

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver les dispositions qui précèdent

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents afférant.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2020-02-014 : Dispositif "Ville Vie Vacances" : manifestation "semaine du numérique" coorganisée avec la Ville de Coutras - Reconduction de la demande de financement

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant

- à signer tous les documents afférents au projet et à cette demande de subvention,

- à percevoir la subvention.

B-2020-02-015 : Dispositif "Ville Vie Vacances" : mise en place d'un "Club sciences" organisé par l'espace jeunes de la Ville de Coutras - demande de financement

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de permettre la réalisation du projet intitulé : « Club Sciences » dans le cadre de la politique de la ville Quartier du Centre de Coutras

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents au projet et à cette demande de subvention,

- de percevoir la perception de la subvention.

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2020-02-016 : Maison de l'Entreprise et de l'Emploi : Demande de subvention DSIL 2020

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de subvention pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) au titre du projet de Maison de l'Entreprise et de l'Emploi pour l'année 2020 pour un montant de 1 490 179 euros ;

- signer l'ensemble des documents y afférents ;

- percevoir la subvention.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2020-02-017 : Renouvellement de la convention avec le Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST) du Libournais - 2020

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de renouveler la convention avec le Service Inter du Libournais pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de cette prestation de services ainsi que son règlement.

B-2020-02-018 : Convention de mise à disposition d'office partielle - transfert Eau et Assainissement

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle de deux agents municipaux de la Ville de Libourne auprès de La Cali, qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil Municipal de la Ville de Libourne le 18 décembre 2019,
- d'approuver la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Ville de Saint Seurin sur l'Isle auprès de La Cali, qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil Municipal de la Ville de Saint Seurin Sur l'Isle le 29 janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

B-2020-02-019 : Convention de partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de Vayres

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention avec la Maison Familiale et Rurale,
- verser une participation financière pour chaque prestation dont la calendrier sera établi par La Cali.

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

B-2020-02-020 : Aménagement de voies douces d'accès au Centre aquatique : demandes de subvention DSIL et FNADT

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (HT)	%
Ville de Libourne	71 800 €	9 %
Etat - FNADT	230 878 €	30 %
Etat - DSIL	230 878 €	30 %
Autofinancement et autres cofinanceurs	236 036 €	31 %
TOTAL	769 596 €	100 %

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

B-2020-02-021 : Restitution à la commune d'Izon d'un local affecté à la compétence CULTURE

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- constater la non utilisation du bâtiment situé 187 avenue du Général de Gaule de la commune d'Izon pour l'exercice de la compétence communautaire « Culture »,
- restituer ce bien à la Commune d'Izon,
- demander à la Commune d'Izon de procéder à la désaffectation de ce bien,
- signer tous documents concernant cette restitution.

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_003-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-003 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Marcel BERTHOME, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Rodolphe GUYOT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Christophe GALAN, Armand BATTISTON, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Armand REIS-FILIFE, David RESENDÉ, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

MOTION DE SOUTIEN À LA FILIÈRE VIN ET EAUX DE VIE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_003-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment pour la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;

Considérant que cette décision est unique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'adopter le texte de cette motion demandant à Monsieur le Président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE

- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitation de la filière vin touchées par les représailles américaines

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

